



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa
Date	Dimanche 1 ^{er} juin 2025	Heure de départ 18 h 30
Conditions météorologiques	Courses 1 à 5 : Pluie légère (Temp. : 12 °C) Courses 6 à 10 : Nuageux (Temp. : 12 °C)	Vent 16 km/h (Ouest)
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)	
Nombre de courses	10	Courses de qualification 2 KR
		Nombre total d'inscriptions 80/83
Total des paris mutuels	\$ 344,719	
	Contact vétérinaire Dr M. Rocheleau	Réunion de paddock
		Réunion d'entretien des pistes

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Rourke, Katelynn

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- La discussion avec Peter Andrusek, directeur des courses, Randy Miller et Gerald Hill, de ONTrack, a porté sur les problèmes récurrents de chronomètre depuis l'installation du système sans fil.

Tous sont maintenant informés de l'importance de l'affichage des heures correctes et ONTrack et Rideau Carleton veilleront en priorité à ce que le système fonctionne correctement.

Courses :

- Jacques Beaudoin et Pascal Berube ont été autorisés chacun à se retirer de sa course respective.

1. **Enquête** sur la performance du cheval vainqueur, le #5, "FARMERDONTDILYDALI", (Guy Gagnon), après le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille.

Le #5 a dévié à l'extérieur de la rampe pour trois largeurs, laissant le #7, "TWICE THE DELIGHT", (Ryan Guy), passer à l'intérieur.

Après avoir discuté avec M. Gagnon (qui a déclaré que le cheval était débutant et qu'il essayait de l'arrêter) et le conducteur du cheval qui suivait, le #3, "WHISKEY FRIDAY", (Robert Shepherd) (qui a déclaré qu'il n'était pas dérangé par le #5), et après avoir examiné la vidéo de la course, il a été établi qu'il n'y avait eu pas d'infraction.

Aucun placement n'a été nécessaire.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – https://youtu.be/LBt_PVOq0Tg

2. **Enquête et objection du conducteur** concernant une possible obstruction commise par le #5, "HANDSOFFNOSEIN", (William Roy), arrivé en 2^e position, contre le #2, "DJ COWBOY", (Ryan Guy), arrivé en 3^e position, après le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille.

Après avoir discuté avec les deux conducteurs (M. Guy a déclaré que le #5 avait dévié vers l'intérieur et accroché sa roue ; M. Roy a déclaré que son cheval avait dévié vers l'intérieur) et, après avoir revu la vidéo de la course, il a été déterminé que le #5 avait accroché la roue extérieure du #3, causant le bris d'allure de ce cheval (signalé dans statistique avec un bris d'allure par cause d'obstruction). Tous les chevaux qui suivaient ont été signalés dans la statistique avec des obstructions :

#1 "ALLSTAR BALLERINA" (Stephane Pouliot) ;

#3 "DA PLAYERSDELIGHT" (Mike Healey) ;

#4 "LITTLE KASSARA" (Clarke Steacy) ;

#6 "CB CAPER" (Robert Shepherd) ;

#7 "WICKED MOVE" (Guy Gagnon).

L'objection a été retenue.

Le #5 a terminé la course en 2^e position et a été placé en 7^e position pour avoir causé de l'obstruction (règle 22.09 de la CAJO).

Liens pour les vidéos d'enquête

(tour de fond) – <https://youtu.be/pBvk3zutyeo>

(plan du bas en contre-plongée) – <https://youtu.be/c7UYdJ4ezNE>

Après le placement, les numéros incorrects (laissant le #5 en 2^e position) ont été rendus officiels, ce qui a été immédiatement corrigé en rétrogradant le #5 en 7^e position avec un ordre d'arrivée correct de 7-2-4-6.

Rien d'autre à signaler.

3. Rien à signaler.
4. "MAJOR MOTION" a été retiré à la dernière heure par le vétérinaire de la CAJO (boiterie).
Il a été placé sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
On a opéré un remboursement de \$ 1,766.
Rien d'autre à signaler.
5. Reprise de départ comme le #3, "SKYLAR", (Ryan Guy), a subi un bris d'équipement (martingale).
6. **Enquête** au sujet du cheval vainqueur, le #1, "CAPTAINOFROCKNROLL", (Guy Gagnon), concernant une possible obstruction faite au #9, "DUCK DYNASTY", (Stéphane Pouliot), avant le départ.
Le #1 a fait un bris d'allure avant le départ, mais était de retour en position derrière la barrière lorsque le juge de départ a relâché le peloton et n'a pas été signalé dans la statistique avec un bris d'allure.
M. Pouliot a déclaré qu'il n'avait pas été obstrué puisqu'il s'était déplacé derrière le #2.
Aucune infraction signalée et aucun changement n'a été apporté à l'ordre d'arrivée. Rien à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/BxJy9cVCu0c>
7. La fraction erronée pour le quart 24² a été affichée.
Les temps ont été corrigés : 27² 56³ 125² 155¹.
Rien d'autre à signaler.
8. La fraction erronée pour le quart 25³ a été affichée.
Les temps ont été corrigés : 28¹ 58¹ 126² 154³.
Rien d'autre à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Examen de la performance du #4, "AJ MORELLI", (Marie-Claude Auger), après le poteau de ¼ de mille.
Le #4 n'a pas quitté le parcours et ne s'est pas rendu dans la voie de dépassement.
Aucune infraction signalée.
Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Course 5

Le #2, "TIGNANELLO" (2), pour \$ 25,000, Sylvain Cote (entraîneur).

Course 7

Le #9, "SILVER BEAST" (1), pour \$ 8,500, Levi Kuepfer et Tess Waxman (entraîneuse).

Course 10

Le #2, "BET NINETEEN" (1), pour \$ 10,500, Marc Kirouac (Jean Francois Maguire entraîneur).